



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une consultation écrite pour les personnes et organismes qui désirent poser leurs questions ou émettre leurs commentaires sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

1. La localisation de cet immeuble se situe au 25, rue Cap-Ferré sur le lot 6 256 098 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la marge de recule arrière et la superficie d'un garage qui sont respectivement de 14 m et 114,82 m², alors que le règlement de zonage prévoit une marge de recule arrière minimal de 15 m et une superficie maximale de 110 m².

2. La localisation de cet immeuble se situe au 798, boulevard Perron, sur le lot 3 547 891 du cadastre du Québec.

La demande consiste à accepter la création d'un lot qui aurait une largeur de 10,10 m, alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 15 m.

Les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet ou qui désirent obtenir de l'information sur cette demande de dérogation mineure sont invitées à le faire par courriel à l'adresse : urbanisme@carletonsurmer.com ou par la poste au 629, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer, G0C 1J0.

Les questions ou les commentaires doivent être reçus **avant le 5 février 2021, 16 h;**

Un registre faisant mention de tous les commentaires et questions reçus sera remis au conseil municipal par le greffier de la ville;

Donné à Carleton-sur-Mer, le 14 décembre 2020.

Antoine Audet
Directeur général et greffier
(Publication *site internet*, le 8 janvier 2021)